

Projet 2019 en collaboration avec les lycées

L'Objectif de Développement Durable N° 12 des Nations Unies : établir des modes de consommation et de production durables

Préface des abréviations.

ODD : Objectif de développement Durable ; ONG : Organisation non gouvernementale ; ONU: Organisation des Nations Unies ;

1. Le cadre thématique du projet : découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources et de la dégradation de l'environnement par la transformation des pratiques de consommation, de production et de commercialisation

Parvenir à une croissance économique et à un développement durable exige que nous réduisions d'urgence notre empreinte écologique en changeant nos modes de production et de consommation des marchandises et des ressources. L'agriculture est le plus grand consommateur d'eau du monde et l'irrigation engloutit désormais près de 70 % de toute l'eau douce propre à la consommation humaine.

La gestion efficace de nos ressources naturelles partagées, ainsi que la façon dont nous éliminons les déchets toxiques et les polluants, sont des cibles importantes pour cet objectif. Encourager les industries, entreprises et consommateurs à recycler leurs déchets et à en réduire le volume est également important, de même que soutenir les pays en développement afin qu'ils s'orientent vers des modes de consommation plus durables d'ici 2030.

Une part considérable de la population mondiale consomme toujours trop peu pour répondre ne serait-ce qu'à ses besoins élémentaires. Réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau des distributeurs et des consommateurs est également primordial pour créer des chaînes de production et d'approvisionnement plus efficaces. Cela peut contribuer à la sécurité alimentaire et nous diriger vers une économie reposant sur une utilisation plus rationnelle des ressources.

Le rôle du consommateur est en outre central. Son mode de consommation influe directement sur les politiques adoptées par les entreprises et par conséquent sur leurs modèles productifs. En ce sens, la responsabilisation de chaque consommateur est indispensable. Lors de l'acquisition de biens, le consommateur doit prendre en considération l'impact de ceux-ci sur les ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Il apparaît ainsi comme le pivot autour duquel se construit la responsabilité sociale d'entreprise.

Le High Level Political Forum des Nations Unies (HLPF) sur les ODD s'est réuni en juillet 2018 à New York sur le thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». L'ODD n° 12 a été à l'ordre du jour de ses délibérations. En annexe se trouve un [document d'introduction du HLPF sur l'ODD no 12, traduit en français](#).

2. Le thème du projet : L'Objectif de développement durable N° 12 et ses cibles

L'objectif n° 12 des Objectifs de Développement Durable permettra d'établir des modes de consommation et de production durables d'ici 2030, pour arriver à une gestion durable des ressources naturelles, en prenant en compte le degré de développement et les capacités de chaque pays.

Les cibles et sous objectifs de l'objectif de développement durable n°12 retenus sont :

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB.

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au

long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires.

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement.

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants.

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage.

3. Objectifs pédagogiques et organisation du projet

- 1) Faire connaître aux élèves la situation mondiale relative à l'objectif de développement durable N° 12.
- 2) Amener les élèves à mener une réflexion structurée sur les sous objectifs précisés dans le point 2.
- 3) Approfondir les facultés d'analyse des élèves, ainsi que leur capacité à travailler en groupes. Utiliser de manière plus courante le français, qui est l'une des langues officielles du Luxembourg ainsi que des Nations Unies.
- 4) Fin février/début mars un séminaire sera organisé, auquel les élèves sont fortement invités à participer. Il aura pour objectif de les aiguiller dans leurs travaux (la participation à ce séminaire fera partie intégrante de la notation finale).
- 5) Les 13 et 14 mai 2018 auront lieu une journée et demi de sessions plénières, au cours desquelles des présentations et des débats sur le thème du projet auront lieu.

4. Le document de la feuille de route avec le dossier intégré à compléter par chaque groupe de travail

Le projet pourra être intégré dans un cours ou être organisé en dehors des horaires scolaires réguliers, à destination d'élèves d'un niveau 3^e ou 2^e respectivement 11^e ou 12^e. Une demande particulière pour la participation d'un groupe de travail pour des élèves de 4^e ou 10^e pourra être introduite auprès de l'ALNU. Dans chaque lycée, un à deux groupes de travail rédigeront chacun leurs propres documents. Ces groupes de travail seront représentés par 4 à 8 élèves lors des sessions plénières du projet à la Chambre de Commerce. Si un groupe de travail comporte plus de 8 élèves, le professeur accompagnateur fera une sélection des élèves les plus actifs et intéressés, afin qu'ils présentent leurs documents de travail lors des sessions plénières. Il sera possible que dans chaque groupe, jusqu'à trois élèves supplémentaires assistent aux sessions plénières sous le statut d'observateur.

La langue de rédaction des documents et d'expression orale lors des sessions plénières sera le français.

Un document de la feuille de route avec un dossier intégré a déjà été élaboré par l'ALNU. Il permet d'avancer d'une manière progressive et systématique dans la réalisation du projet. Les explications aux élèves sur la mise en œuvre et le suivi de ce document sont donnés par les professeurs accompagnateurs aux élèves.

La feuille de route avec le dossier est composée de deux parties : 'Etude et analyse', qui remplace le résumé de

la situation des années antérieures et 'Présentation sur le sujet', qui contient aussi 4 diapositives à élaborer en Powerpoint et à importer dans le dossier de la feuille de route en Word. Le dossier à compléter par les élèves est constitué de différentes séquences. Ces séquences seront mises au point par les élèves et présentées lors de la journée finale du projet à la Chambre de Commerce et seront évaluées par les membres du jury dans le cadre du concours de prix. Afin de faciliter les recherches et le travail, une liste de références Internet et des indications évoluées et structurées sont déjà disponibles dans la feuille de route. Pour autant, cette liste et ces indications ne sont pas exhaustives et pourront être complétées par les groupes de travail en fonction de leurs besoins.

Le cas échéant, les documents courts et les pages Internet en anglais peuvent être traduits avec un outil de traduction automatique tel que <https://translate.google.com/>. Il existe aussi des outils de traduction intégrés dans un navigateur Internet comme p. ex. S3.Translator, Safari pour les systèmes d'Appel,

Les sources utilisées restent libres et à l'appréciation des groupes de travail : supports papiers, numériques, prises de contact avec des institutions et associations, visites sur place dans des sociétés, etc. .

5. Les phases du projet

- **Novembre 2018 – avril 2019** : Travail de préparation dans les lycées pour l'élaboration des documents de travail.
- **Mardi 2 octobre 2018 (date provisoire)** : Réunion de discussion avec les lycées sur le sujet de la spécification du sujet et de son application, ainsi que sur l'élaboration d'un questionnaire destiné à fixer les grandes orientations et à cadrer les recherches des élèves.
- **Vendredi 11 janvier 2019** : Date limite d'envoi par les lycées à l'ALNU de la liste complète des élèves participant au projet 2019, par groupe de travail et par classe (y compris des élèves sous le statut d'observateur), ainsi que du nom du représentant du lycée membre du jury.
- **Fin février/début mars 2019** : Séminaire spécial sur le thème du projet au sein de l'un des lycées participants, comprenant l'intervention de spécialistes et des séquences de questions/réponses afin d'aiguiller les élèves dans leurs recherches. Comme indiqué dans le point 3, la participation à ce séminaire fera partie intégrante de la notation finale.
- **Jeudi 28 mars 2019** : Proposition des lycées de leurs candidats aux fonctions de président, rapporteur et secrétaire. La sélection des élèves pour ces fonctions sera effectuée par un comité de suivi du projet, composé de représentants de l'ALNU.
- **Jeudi 18 avril 2019** : Envoi par l'ALNU des documents suivants :
 - Un questionnaire de préparation au débat final du 14 mai,
 - Un schéma destiné à guider les élèves dans l'élaboration de leur résolution le 13 mai,
 - Un modèle de synopsis vierge du dossier, à compléter et à envoyer en retour avec les documents de la feuille de route et du dossier.
- **Jeudi 2 mai 2019** : Date limite d'envoi par les groupes de travail des lycées à l'ALNU de leur feuille de route avec le dossier intégré ainsi que de leur synopsis.
- **Sessions finales du projet à la Chambre de commerce** :
 - **Lundi 13 mai après-midi** : Les élèves seront répartis en deux grands groupes de travail, eux-mêmes subdivisés en deux sous-groupes, dans le but de faciliter les discussions. Un expert sur le sujet réalisera des présentations et interventions, afin de guider les élèves dans la réalisation de deux résolutions (une par grand groupe de travail), sur la base du schéma transmis par l'ALNU aux lycées au plus tard le 18 avril, de leurs recherches, des dossiers complétés. Les élèves assumant les fonctions spéciales (présidents, rapporteurs et secrétaires), se réuniront en début d'après-midi avec la direction de l'ALNU, puis auront la charge de gérer les débats entre élèves au sein de chaque grand groupe de travail, de soulever les idées clés et de rédiger les résolutions, qui seront présentées par les présidents lors de la journée du lendemain.
 - **Mardi 14 mai** : Cette journée complète se déroulera dans la grande salle de la Chambre de Commerce. Elle sera consacrée à la présentation orale par les groupes de travail de leurs dossiers, l'évaluation des dossiers par un jury, à des séquences de questions/réponses, à la présentation des deux résolutions élaborées lors de la journée précédente et à une séance de clôture dans l'après-midi, avec notamment les

interventions des invités, le débat final, la remise des prix et une réception.

Le programme provisoire de la séance plénière du mardi 14 mai est le suivant :

- Introduction par un représentant de la Chambre de Commerce.
- Mot de bienvenue par un représentant de l'ALNU.
- Présentation par les groupes de travail de leurs dossiers intégrés dans les feuilles de route
- Présentation par les présidents des grands groupes de travail des deux résolutions établies lors de la journée précédente.
- Délibération des membres du jury.
- Intervention d'un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et/ou du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.
- Débat avec la participation probable d'un expert sur la base du questionnaire envoyé aux lycées le 18 avril au plus tard.
- Interventions finales des représentants du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et/ou du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de la Direction des lycées et de l'ALNU.
- Remise des prix et des certificats.
- Réception.

Tous les participants aux événements, organisés dans le cadre de ce projet, donnent leur accord préalable à apparaître sur des photos prises par l'ALNU ou par les lycées. Une sélection de ces photos est destinée à être publiée sur les canaux de diffusion écrits et électroniques de l'association ou de ces institutions.

6. Règlement et attribution des prix

- 1) Les travaux pourront être réalisés dans le cadre d'un cours en classe entière, ou en dehors des cours.** La sélection des élèves au sein de chaque lycée devrait s'orienter vers le volontariat et la motivation, et les techniques de sélection des élèves aux sessions finales reviennent aux professeurs.
- 2) L'encadrement des élèves sera assuré par une supervision active des professeurs pendant toute la durée du projet (de novembre à mai).**
- 3) Tous les documents seront à transmettre à l'ALNU au minimum deux semaines avant les sessions plénières (date limite fixée au 2 mai),** afin de pouvoir vérifier leur conformité avec la présente spécification du projet, avant leur soumission aux membres du jury.
- 4) Les documents de travail et présentations orales lors de la journée du 14 mai seront évalués par un jury.** Ce jury sera composé d'un représentant de la direction ou d'un professeur-accompagnateur de chaque lycée et de membres du Conseil d'administration de l'ALNU.

L'ALNU établira et distribuera aux membres du jury une fiche listant les critères retenus pour l'évaluation des travaux écrits et des présentations orales. Les lycées ne noteront pas les travaux et présentations de leurs propres élèves. Les documents écrits seront évalués quelques jours avant les sessions finales et les présentations orales pendant la pause médiane de la journée du 14 mai à la Chambre de commerce.

Le barème de notation est le suivant :

- Participation des groupes de travail au séminaire de février/mars : 8%.
 - Partie 'Etude et analyse' du dossier par écrit : compréhension et pertinence du contenu 18%, rédaction 10%.
 - Partie Présentation du dossier par écrit : pertinence du contenu 17%, conception 17%, conformité 10%.
 - Présentation orale : qualité et conviction de la présentation 10%, expression en français et inclusion des membres de l'équipe dans le respect du temps imparti : 10%.
- 5) Les prix :** 1er prix: 1.000 EUR, 2e prix: 700 EUR, 3e prix: 500 EUR, 4e prix: 400 EUR, 5e prix: 300 EUR. Deux prix spéciaux de 200 EUR, un prix d'encouragement et un prix d'assiduité, seront accordés par l'ALNU. Les 1er, 2e et 3e prix ne seront pas cumulables avec un autre prix.



HIGH-LEVEL POLITICAL FORUM ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT

#HLPF #SDGs #GlobalGoals sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2018



ASSURER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLE

L'un des objectifs principaux de l'Agenda 2030 est de décupler la croissance économique de l'utilisation des ressources et la dégradation de l'environnement, notamment par l'amélioration de l'efficacité des ressources, tout en améliorant le bien-être des gens. Notamment en passant par des modes de consommation et de production plus durables (CPD). Un tel changement exige des politiques publiques nationales qui créent des environnements propices, infrastructures sociales et physiques, et une transformation des pratiques des entreprises, tout en gardant à l'esprit les valeurs mondiales.

Des lacunes importantes subsistent

L'empreinte matérielle des pays en développement a augmenté, mais elle est encore beaucoup plus faible que celle des pays développés. L'empreinte matérielle par habitant des pays en développement est passée de 5 tonnes en 2000 à 9 tonnes en 2017, ce qui représente une amélioration significative du niveau de vie matériel. Mais pour tous les types de matériaux, les pays développés ont au moins le double de l'empreinte par habitant des pays en développement.

L'extraction de matières premières dans le monde en développement soutient les modes de consommation des pays riches. Au cours des 2 dernières décennies, la consommation intérieure de matériaux a rapidement augmenté dans les pays en développement. Au moins une partie des matériaux extraits des pays en développement sont utilisés pour satisfaire les habitudes de consommation des pays développés.

De plus en plus de pays développent des politiques pour promouvoir la consommation et la production durables. En 2018, 71 pays plus l'Union européenne ont fait état de politiques macroéconomiques ou d'autres instruments réglementaires, volontaires ou économiques qui favorisaient la transition vers des modes de consommation et de production durables dans l'ensemble de leurs économies ou secteurs spécifiques.

Plus de multinationales et de grandes entreprises font le même constat, mais la pratique doit s'étendre aux petites entreprises. 93% des 250 plus grandes entreprises (en termes de chiffres d'affaires) font désormais état de la durabilité, tout comme les ¾ des 100 premières entreprises dans 49 pays dans le monde. Mais en comparaison, les petites et moyennes entreprises manquent d'expertise et de ressources.



HIGH-LEVEL POLITICAL FORUM ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Voici ce que nous devons faire

S'informer

- ❖ L'ODD 12 est lié à presque tous les autres objectifs. La CPD est l'un des moyens les plus rentables et les plus efficaces de réaliser le développement économique, de réduire les impacts sur l'environnement et de faire progresser le bien-être humain.
- ❖ Changer l'état d'esprit de la croissance économique et de la durabilité: il faut s'éloigner des modèles économiques qui valorisent la croissance pour la croissance, pour un nouvel état d'esprit qui respecte les frontières planétaires, reconnaît l'économie comme un sous-ensemble de la nature et soutient le concept de vivre en harmonie avec la nature.
- ❖ Accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises car elles font face à de plus grands défis pour améliorer l'efficacité des ressources et de l'énergie.

Planifier

- ❖ **Élaborer un cadre de suivi adéquat pour un bon nombre des objectifs de l'ODD 12:** 10 indicateurs sur 13 pour l'objectif 12 demeurent des indicateurs de niveau III, ce qui signifie qu'aucune méthodologie ou norme établie au niveau international n'est encore disponible pour l'indicateur.
- ❖ **Élaborer une approche rationalisée et coordonnée pour la présentation de rapports sur l'objectif 12:** il est nécessaire de clarifier les flux de données et d'assurer une compréhension cohérente des méthodologies et

des terminologies pour la collecte de données comparables.

- ❖ **Développer un ensemble d'indicateurs clés de durabilité pour l'entreprise.** Davantage de travail méthodologique devrait être entrepris pour développer les indicateurs et les aligner avec le suivi global des ODD.
- ❖ **Construire des partenariats fructueux:** pour créer une réponse plus cohérente à grande échelle, il est important de mettre en commun l'expertise et les atouts entre les entités des Nations Unies, afin de renforcer les partenariats impliquant le secteur privé et d'autres acteurs divers.

Agir

- ❖ **Le secteur privé et les institutions financières jouent un rôle important dans l'obtention des financements nécessaires:** l'ODD 12 est le moins bien doté de tous les ODD. L'accès aux ressources financières pour soutenir les actions fondamentales et à grande échelle est un facteur clé pour une mise en œuvre réussie.
- ❖ **Changer le comportement du consommateur:** a un impact significatif sur la façon dont les ressources sont utilisées et les marchés se forment.
- ❖ **Veiller à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre au niveau national:** qui peut se faire grâce à des mécanismes nationaux de coordination avec l'élaboration de/ des politiques dans tous les ministères chargés d'élaborer des politiques qui influent sur les modes de consommation et de production.